

ACCEPTER LES CARTES DE PAIEMENT CHEQUES-REPAS & ECO-CHEQUES

TERMINAUX DE PAIEMENT




Vos terminaux de paiement n'acceptent pas encore les chèques-repas ou les éco-chèques électroniques et que vous souhaitez y remédier ? Il vous suffit de suivre la procédure ci-dessous.

Et en deux temps **trois mouvements**, offrez la possibilité à vos clients de vous payer par chèques électroniques.

COMMENT PROCÉDER ?

Etape 1 : Gardez sous la main les numéros d'identification de vos terminaux de paiement. Ces numéros peuvent être retrouvés à l'arrière de vos terminaux, sur les tickets générés par le terminal ou sur votre portail de reporting.

Etape 2 : Souscrivez un contrat avec le(s) fournisseur(s) de votre choix (ou mettez-le à jour) en lui/leur communiquant l'identifiant de votre/vos terminal(aux) :

			
Téléphone	02 679 55 50	02 686 16 20	02 547 55 88
E-mail	affiliatenetwork-be@edenred.com	shop@monizze.be	affiliates.svc.be@sodexo.com

Etape 3 : Vous recevez un pack de bienvenue avec lequel sera notamment précisée la date à partir de laquelle vos terminaux accepteront les chèques-repas ou éco-chèques électroniques.

BON À SAVOIR

- En fonction du fournisseur et de la configuration de leur carte, vos clients devront utiliser un code PIN ou non. Dans certains cas, ils ont également la possibilité d'activer le paiement sans contact.
- Les conditions du fournisseur sont disponibles auprès de ce fournisseur. Elles vous sont notifiées lorsque vous souscrivez un contrat avec ce fournisseur.

Retrouvez nos autres produits et services sur www.axepta.be

Cette fiche d'information a été rédigée par Axepta BNP Paribas à titre informatif et ne revêt aucune valeur contractuelle. L'information contenue dans cette fiche est sujette à modification.
Service réservé aux clients professionnels d'Axepta BNP Paribas.